



SNUipp-FSU
Section de l'Ariège
13 rue Paul Delpech
09000 FOIX
Tél : 05 34 09 35 97
snu09@snuipp.fr

Foix, le 3 juin 2020

Mickaël TROVALET
Secrétaire départemental
du SNUipp-FSU 09

à

Monsieur l'Inspecteur d'académie
Directeur académique des Services de
l'Education Nationale

Objet : cadre de la phase 2 du déconfinement dans les écoles de l'Ariège

Monsieur l'Inspecteur d'académie - Directeur Académique des Services de l'Education Nationale,

Alors que s'amorce la phase 2 du déconfinement et alors que vous recevez ou allez recevoir les IEN pour préciser localement certaines directives ministérielles, nous vous demandons de bien vouloir communiquer rapidement aux équipes et de veiller à ce qu'aucune pression ne soit exercée sur elles.

Durant la période de gestion de la crise, vous avez souligné l'engagement des enseignant.es. Nous vous demandons de continuer à leur témoigner votre confiance, dans le respect du dialogue, des contraintes locales, et du cadre général fixé par le Ministre. Car depuis le début de l'épidémie, ce sont les personnels qui tiennent l'école à bout de bras avec les moyens mis à disposition par les collectivités.

En préambule, nous tenons à rappeler que "depuis le 11 mai, la priorité est toujours la même : garantir la sécurité des personnels et des élèves". ([site de l'éducation nationale](#)).

Faisant suite à de nombreux questionnements, nous vous saurions gré de bien vouloir préciser les points suivants :

- Y'aura-t-il suffisamment de masques pour tous les enseignant.es et personnels des écoles ?
- Le « protocole » sanitaire strict d'accueil des enfants reste-t-il inchangé ? Si non, quels sont les changements à prendre en compte par les équipes et par les mairies ?
- Les élèves continuent-ils d'être accueillis, par groupes de 15 élèves maximum en élémentaire, 10 élèves en maternelle ?
- Quelles sont les consignes pour l'accueil des PS-MS de maternelle ?
- L'accueil se fait-il toujours sur la base du volontariat des familles et des capacités d'accueil de chaque école dans le respect des règles sanitaires ?

(Suite page 2)

- Les parents sont informés des possibilités et des conditions d'accueil comme prévu dans le « protocole ». Est-il demandé aux équipes de « relancer » les familles ?
- Des familles sont-elles encore prioritaires ? Si oui, lesquelles ? Les élèves prioritaires doivent-ils alors pouvoir être accueillis toute la semaine ?
- Avec la montée en charge des effectifs, il devient de plus en plus courant de proposer un accueil des élèves par roulement sur une partie de la semaine seulement. Certains parents s'insurgent et/ou demandent des justificatifs de non accueil. Que faire dans ces situations de tension ? Pouvez-vous envoyer un modèle de justificatif aux écoles ?
- Pour les élèves ne revenant pas à l'école, ont-ils toujours droit à un enseignement en distanciel ? Si oui, qui dispense cet enseignement ?
- Quels personnels peuvent demander à poursuivre en distanciel ? Pour les personnels à risque ? Pour les personnels vivant avec une personne à risque ? Pour les enseignants devant garder leur.s enfant.s (non accueilli.s ailleurs ou partiellement accueilli.s)?
- Pour les parents –enseignant.es qui feraient le choix de garder leurs enfants, quelles dispositions sont prévues par le Ministère ? (leurs droits de parents ne pouvant être inférieurs à ceux des autres salarié.es)
- « Depuis le 17 mars et jusqu'à nouvel ordre, le **télétravail** doit être systématiquement privilégié. L'employeur doit donc démontrer que la présence sur le lieu de travail est indispensable au fonctionnement de l'activité. » ([site ministère du travail](#)). Est-il donc toujours possible d'organiser l'accueil au sein des conseils des maitres en incluant du travail à distance?
- Les équipes ont travaillé durement, souvent dans des délais très courts et avec les moyens à leur disposition, à mettre en place des organisations en vue d'accueillir les élèves « volontaires » et prioritaires dans le respect des règles sanitaires et avec de nombreuses contraintes. Les IEN ont-ils mission de revoir tout ou partie de ces organisations et/ou d'exercer des pressions afin d'atteindre des objectifs quantitatifs ?

Nous vous remercions pour les réponses que vous apporterez à ces différents points.

Dans l'attente de ces réponses que nous communiquerons à la profession et restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'académie - Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, l'expression de notre dévouement au service public de l'Education Nationale.

Le secrétaire départemental du SNUipp-FSU 09
Mickaël TROVALET

